

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois en 2004. Sa présence est désormais avérée dans près des 3/4 des départements.

Le frelon asiatique installe son nid dans les branches des arbres en zone agricole ou milieu boisé. En zone urbaine, ils occupent les bâtiments ouverts (garage, appentis, sous une terrasse, etc..)

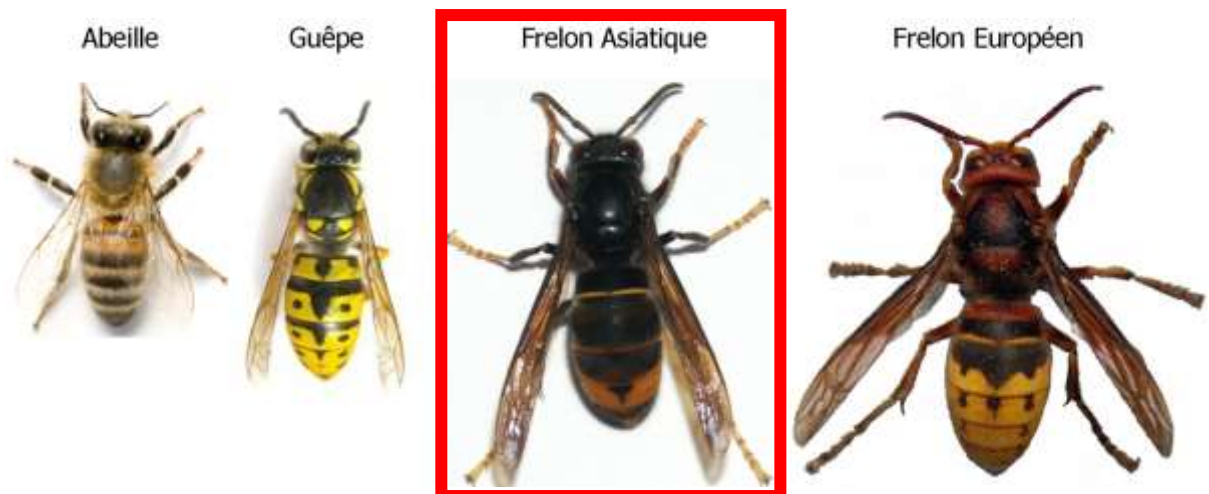
La colonie ne vit qu'un an. Au printemps chaque reine fondatrice ébauche un nouveau nid.

En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que le frelon asiatique n'est pas agressif ; sa pique, sauf pour les personnes allergiques, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe.

En revanche, le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles : un frelon asiatique tue une abeille en quelques minutes ; si plusieurs frelons s'y mettent, ils peuvent détruire une ruche en peu de temps.

La méthode la plus efficace pour diminuer les populations de frelon asiatique reste la destruction des nids.

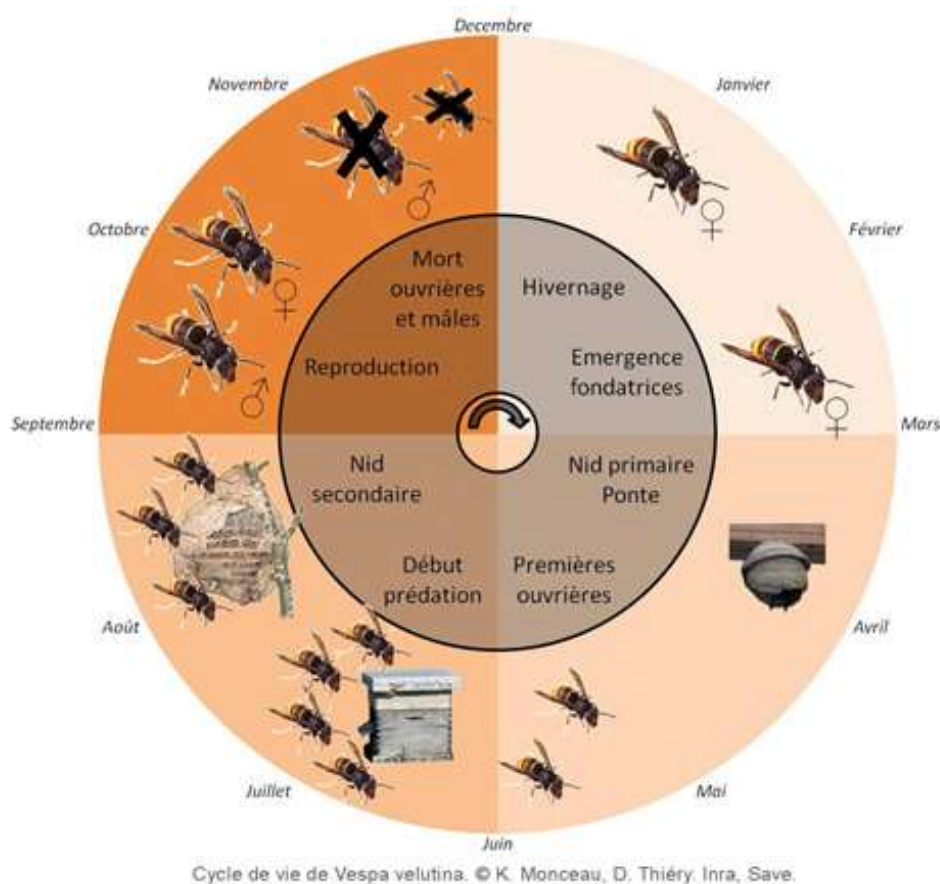
1 - Reconnaître le frelon asiatique



2 - Reconnaître son nid



3- Cycle de vie



4 - Que faire ?

- > Contacter la mairie.
- > Prise de rendez-vous avec un agent communal référent qui confirmera la présence d'un nid de frelons asiatiques.
- > La commune fera intervenir une entreprise agréée afin de procéder à la destruction du nid de frelons asiatiques.
- > **La Communauté de Communes prendra en charge le coût de l'opération du 1er mai au 30 octobre (aucune avance financière de votre part).**